

## Élevage porcin. L'extension validée

À la suite de notre publication du 24 janvier dernier, le projet d'extension de l'élevage porcin de l'Earl Colin, à Plonévez-Porzay, avait fait couler beaucoup d'encre. Ce projet vient de recevoir l'aval de l'État, via son représentant, le préfet. Ce qui fait, une nouvelle fois, réagir l'association écologiste Baie de Douarnenez Environnement (BDZE), adhérente de la fédération Eau et Rivières.

Fort de cette signature préfectorale, Pascal Colin peut donc abandonner son atelier lait (39 vaches) au profit de dix bovins viande et développer sa porcherie, en faisant passer sa production porcine de 1 485 porcs charcutiers à 4 100, annuellement. Cela sur une surface utile de 94,8 ha contre 82 auparavant et avec une diminution de 20 ha de prairies, remplacés par des cultures de maïs et de céréales. Un projet à 800 000 €.

### Ni le Parc marin ni l'Epab consultés

« C'est incroyable toute de même ! »,

s'exclame Jean Hascoët, le président de BDZE, par ailleurs trésorier d'Eau et Rivières. « Le Parc marin, par la voix de sa présidente Nathalie Sarrabezolles, a demandé à être saisi afin de pouvoir émettre un avis. Mais ni le Parc marin ni l'Epab (Établissement public de gestion et d'aménagement de la baie de Douarnenez), qui est chargé du Plan Algues Vertes, n'ont été consultés », s'émeut l'ancien prof d'économie et de gestion, très au fait de la question.

« Les extensions de porcheries, poursuit-il, sont soumises à trois procédures différentes : en dessous de 1 000 porcs, c'est une simple déclaration ; moins de 5 000, c'est un enregistrement ; et, au-delà, il faut une autorisation environnementale. Mais même à moins de 5 000, la loi précise qu'elle peut être accordée dans la mesure où il n'y a pas d'impact sur l'environnement. Pour autant, ce n'est pas le cas », estime le président de BDZE.

Autre reproche fait par l'association écologiste, la charge en azote atteindrait 5 tonnes supplémentaires par

rapport à la situation antérieure, soit un total de 3 600 tonnes de lisier (15 tonnes d'azote). « Or, le Plan Algues Vertes 2 prévoit la baisse de 20 tonnes d'azote par an. On n'en prend pas le chemin », déplore Jean Hascoët.

### La responsabilité d'Evel'up

Celui-ci fait remarquer que Pascal Colin, à qui il ne jette pas la pierre mais plutôt à sa « puissante » coopérative Evel'up qui « le finance et l'incite à produire », fait état dans son dossier d'une baisse de 5 % d'azote. « Mais c'est uniquement sur son exploitation, sans intégrer les quatre autres sur lesquelles a été étendu le plan d'épandage et qui concernent le même bassin-versant ».

Mardi soir, la commission juridique d'Eau et Rivières se penchera sur l'opportunité d'attaquer la décision préfectorale en justice. Cela « sans se focaliser » sur l'Earl Colin mais « en élargissant » aux autres extensions finistériennes.